



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE PUBLIQUEMENT LE LUNDI 10 MARS 2025 À 19H30 À la salle du conseil municipal Située au 26, rue du Marché à Roxton Falls

À laquelle sont présents :

Le maire : M. Jean-Marie Laplante

Les conseillers : M. Daniel Roy
Mme Marie-Eve Massé
Mme Lynda Cusson
M. Marc-André Dubreuil
M. Pierre Larivière

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire
Absent : M. Jonathan Bédard

Sont également présents:

Mme Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière
M. Maxime Bédard, directeur des travaux publics

Moment de réflexion

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue adressé de la part du maire.

37-03-2025

Adoption de l'ordre du jour et de son addenda

CONSIDÉRANT QUE ce conseil et chaque membre présent qui le compose, acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance et considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués ou ont été rendus disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et son addenda tels que présentés.

Adoptée

38-03-2025

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 13 janvier 2025

Il est proposé par Pierre Larivière

Secondé par Marie-Eve Massé

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025, tel que rédigé.

Adoptée

39-03-2025

Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les élus se déclarent satisfaits des documents présentés séance tenante, en regard avec l'adoption et le paiement des comptes du mois, comprenant également ceux ajoutés séance tenante, lesquels sont identifiés par une série d'étoile *** à la suite du montant;

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	53 045.17\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	58 980.37\$
VOIRIE MUNICIPALE	40 694.90\$
HYGIÈNE DU MILIEU	37 194.84\$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	2 808.22\$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	146.24\$
LOISIRS ET CULTURE	9 979.73\$
FRAIS DE FINANCEMENT	0.00\$
IMMOBILISATIONS	14 624.82\$
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE MARS 2025:	217 474.29\$

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Jonathan Marc-André
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de mars 2025 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

40-03-2025

Rapport du directeur des travaux publics

Le directeur des travaux publics, M. Maxime Bédard, fait rapport des différents travaux qui ont été complétés en février et de ceux à venir en mars 2025.

Travaux complétés :

- Travaux sur les tracteurs et équipements : réparations et changement des huiles au tracteur Landini. Modifications maison apportées au ramasse feuille.

Travaux à venir :

- Formation opérateur municipal en eaux usées : va débuter en avril. Coûts de l'inscription à payer: 2 950\$ plus taxes.
- Poste de pompage route 139 : pour faire suite à la mise en place du programme correcteur du MAMH (débordements hors norme), il faut procéder à un étalonnage des pompes du poste. Un nettoyage du regard RS-25 (à l'entrée de l'usine) doit aussi être complété dans le cadre de cette procédure, afin d'isoler les problématiques qui pourraient être responsables des débordements inexplicables du poste. À suivre.
- Achat de vêtement : l'achat des uniformes des employés de voirie sera à faire, auprès de Belmont Sécurité, avec un budget approximatif de 800\$ plus taxes.

Il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport du directeur des travaux publics et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments et liste des permis et certificats

Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

On demande de fournir des informations supplémentaires concernant les avis envoyés par l'inspecteur en bâtiments, concernant les vidanges des installations septiques.



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour les mois de janvier et février 2025

Le rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en fin de janvier et début février 2025, est déposé.

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités

Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

41-03-2025

CDRN : retrait de M. Pierre Larivière au conseil d'administration de la CDRN

CONSIDÉRANT QUE M. Pierre Larivière dépose un avis écrit envoyé par courriel en date du 18 février 2025, indiquant qu'il ne représentera plus la municipalité au conseil d'administration de la CDRN;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne souhaite pas nommer de remplaçant pour représenter la municipalité au conseil d'administration;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marc-André Dubreuil
Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le retrait de M. Pierre Larivière comme représentant de la Municipalité du Village de Roxton Falls au conseil d'administration de la CDRN et de ne pas nommer de nouveau représentant.

Adoptée

Première période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Aucune question dans l'assistance.

42-03-2025

Vente pour défaut de paiement des taxes municipales : dépôt de la liste des gens endettés envers la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale dépose l'état prévu à l'article 1022 du *Code municipal*, en regard avec la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QUE la liste contient 4 immeubles dont les taxes de l'année 2023 demeurent impayées en date du 10 mars 2025;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Pierre Larivière

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver l'état préparé et déposé, séance tenante, par la directrice générale en date du 10 mars 2025 conformément à l'article 1022 du *Code municipal*.

Qu'un dernier avis soit adressé par courrier recommandé aux contribuables concernés, indiquant que le montant des taxes de 2023 ainsi que les intérêts à jour, doivent être acquittés au plus tard le 17 mars 2025, à défaut de quoi, la directrice générale est autorisée à transmettre la liste à la MRC d'Acton, pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

Adoptée



43-03-2025

N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

Processus de recrutement au poste de greffière adjointe/DG RIPI : recommandation d'embauche et projet de convention de condition de travail

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale informe les élus de la conclusion du processus d'entrevue pour le poste de greffière adjointe/DG RIPI et que c'est la candidature de Mme Peggy Gélinas est retenue est recommandée par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les conditions d'embauche sont incluses dans le contrat de conditions de travail de Mme Gélinas, lequel contrat est soumis aux élus;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marie-Eve Massé

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer l'embauche de Mme Peggy Gélinas au poste de greffière adjointe/DG RIPI et de confirmer son entrée en fonction en date du 31 mars 2025, avec une période de probation de 6 mois.

Que le maire et la directrice générale soient par la présente résolution autorisés à signer la convention de conditions de travail qui sera effective pour 2024-2025 et 2026, sous réserve de l'approbation, par résolution du conseil, de la permanence d'emploi qui sera accordée à la période de probation.

Adoptée

44-03-2025

TECQ 2014-2028 : programmation de travaux #1

Attendu que :

-La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Pierre Larivière

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée

45-03-2025

Projet de règlement #03-2025, portant sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Roxton Falls, le maintien de l'ordre, le respect et la civilité : avis de motion

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller Daniel Roy, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption, le Règlement #03-2025, portant sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Roxton Falls, le maintien de l'ordre, le respect et la civilité. Ce règlement a pour but d'établir les règles relatives à la conduite des débats du conseil, le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances du Conseil de la Municipalité du Village de Roxton Falls.

Adoptée

46-03-2025

Projet de règlement #03-2025, portant sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Roxton Falls, le maintien de l'ordre, le respect et la civilité : projet de règlement

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement #03-2025, est remise à tous les élus et que ce dernier fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement a pour but d'établir les règles relatives à la conduite des débats du conseil, le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances du Conseil de la Municipalité du Village de Roxton Falls;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marc-André Dubreuil
Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement #03-2025, portant sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Roxton Falls, le maintien de l'ordre, le respect et la civilité.

Adoptée

47-03-2025

Pensée de Bagot : participation au cahier spécial sur Roxton Falls

Il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir un quart de page de publicité, au coût de 415\$, dans le cahier spécial édité par le journal La Pensée de Bagot qui sera distribué gratuitement le 26 mars 2025.

Adoptée



48-03-2025

N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

Offre de services présentée par Nettoyage AFD Inc.-Récurage/cirage planchers hôtel de ville

Il est proposé par Pierre Larivière
Secondé par Marc-André Dubreuil
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services
présentées par Nettoyage AFD Inc., visant le récurage et le cirage des
planchers de l'hôtel de ville, au montant de 1 858.69\$ taxes incluses, le tout
tel que présenté dans le devis présenté en date du 28-02-2025 et portant le
numéro 0206.

Adoptée

49-03-2025

Contrat de travail pour Mme Nathalie Béland, concierge

CONSIDÉRANT QUE les élus prennent connaissance du projet de contrat de
travail présenté pour les services de Mme Nathalie Béland, qui agit à titre de
concierge pour la municipalité (travailleur autonome), lequel contrat couvre
l'entretien de l'hôtel de ville et du cabinet sanitaire situé dans le parc de l'hôtel
de ville, le tout pour 2025-2026;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la
directrice générale à signer le contrat de travail de Mme Nathalie Béland à
titre de concierge pour la municipalité, pour 2025-2026.

Adoptée

50-03-2024

Vente de l'immeuble situé au 130, rue de l'Église : demande de reconnaissance de droits présentée par Les Fibres Serden Inc.

CONSIDÉRANT QUE Les Fibres Serden Inc. se portera acquéreur de
l'immeuble appartenant à Groupe Roski Inc. situé au 130, rue de l'Église et
que la compagnie utilisera l'immeuble à des fins de transformation et
d'aménagement de véhicules;

CONSIDÉRANT QUE dans la situation actuelle, Groupe Roski Inc. utilise une
réserve d'eau située sur un terrain appartenant à la Municipalité, connu et
désigné comme étant le lot #3 841 416 du cadastre du Québec et que
l'utilisation de cette réserve permet d'alimenter les gicleurs de l'immeuble
situé au 130, rue de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE le 25 novembre 2013, la Municipalité a émis une
reconnaissance et déclarations en faveur de Roski Composites Inc. et
Groupe Roski Inc., prévoyant que la Municipalité a :

- Reconnu le droit de Roski d'utiliser l'immeuble et la réserve d'eau sans
frais mais à charge par Roski d'entretenir le cabanon et les équipements,
le tout pour alimenter les gicleurs disposés dans l'immeuble;
- Confirmé avoir accordé au prédécesseurs-en-titres de Roski le droit
d'ériger le cabanon à l'endroit où il est présentement situé sur le terrain
de la municipalité;
- Reconnu le droit de superficie des prédécesseurs-en-titres de Roski
relativement au cabanon érigé sur le terrain de la municipalité et a
reconnu avoir renoncé au droit d'accession pour tous ouvrages et
constructions qui ont été réalisés sur le terrain de la municipalité par les
prédécesseurs-en-titres de Roski;
- Reconnu que les équipements se retrouvant dans le cabanon ainsi que
le cabanon appartiennent en pleine propriété et possession à Roski.



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière
Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer que Les Fibres Serden Inc. possèdent les mêmes droits que ceux accordés à Groupe Roski Inc. dans la reconnaissance et déclarations émise en date du 25 novembre 2013.

Adoptée

SPAD : rapport statistiques 2024 sur le Règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

La directrice dépose le rapport préparé par la SPAD concernant les statistiques de 2024 sur le *Règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*. Il y a 250 chiens enregistrés sur le territoire, dont 115 de plus de 20 kg.

51-03-2025

Municipalité de Ste-Christine : appui à une demande visant la modification de l'article 226.2 du Code de la sécurité routière, afin d'ajouter la notion de premier répondant-Feu vert clignotant en urgence sur voiture personnelle

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} avril 2021, l'article 226.2 du *Code de la sécurité routière* (c.C-24.2) permet à un pompier d'obtenir l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE cet article ne s'applique pas aux premiers répondants d'une municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il serait souhaitable d'ajouter les premiers répondants à l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de premiers répondants;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marc-André Dubreuil
Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

- Demander à la vice-première ministre et ministre des Transport et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault, d'ajouter la notion de premier répondant à l'article 226.2 du *Code de la sécurité routière* (c. C-24.2), afin qu'un premier répondant puisse utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence, au même titre qu'un pompier ou une pompière.
- Que la présente résolution soit acheminée à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault, au député de Johnson M. André Lamontagne, à la Fédération Québécoise des Municipalités, à l'Union des Municipalités du Québec.

Adoptée



52-03-2025

N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

Projet de règlement #02-2025 Décrétant une dépense de 310 000\$ et un emprunt de 151 000\$ pour le pavage des rues des Pins et des Lilas : Avis de motion

AVIS DE MOTION est par les présentes donné, par le conseiller Pierre Larivière, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement #02-2025 Décrétant une dépense de 310 000\$ et un emprunt de 151 000\$ pour le pavage des rues des Pins et des Lilas.

Le projet de règlement vise à décréter une dépense de 310 000\$ pour le pavage des rues des Pins et des Lilas, lesquels travaux seront financés par un emprunt de 151 000\$ supporté par l'ensemble des propriétaires d'immeubles du territoire et une subvention de 159 000\$ provenant du programme TECQ.

Adoptée

53-03-2025

Projet de règlement #02-2025 Décrétant une dépense de 310 000\$ et un emprunt de 151 000\$ pour le pavage des rues des Pins et des Lilas : dépôt du projet de règlement

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement #02-2025, décrétant une dépense de 310 000\$ et un emprunt de 151 000\$ pour le pavage des rues des Pins et des Lilas, est déposée séance tenante;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé

Secondé par Marc-André Dubreuil

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement #02-2025 Décrétant une dépense de 310 000\$ et un emprunt de 151 000\$ pour le pavage des rues des Pins et des Lilas.

Adoptée

54-03-2025

École SJB : demande d'autorisation pour fermeture de rues pour la tenue de la course « Color Run » et demande de nettoyage des rues - 29 mai 2025

CONSIDÉRANT QUE l'École St-Jean-Baptiste demande à la Municipalité de procéder à la fermeture des rues de l'Église (entre Versailles et St-Nicolas), St-Nicolas (entre de l'Église et du Marché) et la rue du Marché (entre Versailles et St-Nicolas), en après-midi le jeudi 29 mai 2025, pour la tenue d'une activité appelée « color run »;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé

Secondé par Marc-André Dubreuil

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la fermeture des rues de l'Église (entre Versailles et St-Nicolas), St-Nicolas (entre de l'Église et du Marché) et la rue du Marché (entre Versailles et St-Nicolas), en après-midi le jeudi 29 mai 2025. En cas de pluie, l'activité sera remise au 3 juin 2025. Qu'il soit également autorisé de procéder au nettoyage des rues après la tenue de l'activité.

Adoptée

55-03-2025

Défi cycliste Desjardins au profit de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton : sollicitation d'un don de 250\$ et demande de droits de passage

Il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le passage des cyclistes sur les rues Notre-Dame et de la Rivière, dans le cadre du Défi cycliste Desjardins au profit de la Fondation Daigneault - Gauthier de la MRC d'Acton, le dimanche 8 juin 2025 et de verser un montant de 250\$ en soutien à l'activité.

Adoptée



56-03-2025

N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

Vélo Québec-La Petite Aventure tour cycliste : autorisation de passage le 29 juin 2025

Il est proposé par Marie-Eve Massé

Secondé par Pierre Larivière

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le passage des cyclistes sur les rues du Marché et Notre-Dame et rue St-André, dans le cadre du Passage de la Petite Aventure 2025 de Vélo Québec, le 29 juin 2025.

Adoptée

57-03-2025

Contrat de déneigement avec TGBC Inc. : analyse pour saison 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE le conseil fait le constat que les services offerts par TGBC Inc., dans le cadre de l'exécution du contrat relatif à l'entretien des chemins d'hiver, ne sont pas satisfaisants pour la saison 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE les élus prennent connaissances des manquements et défauts d'exécution relevés par le directeur des travaux publics et la directrice générale;

CONSIDÉRANT QU'il serait utile que l'entrepreneur puisse établir un circuit d'entretien régulier, afin d'assurer un entretien rapide et efficace de certaines rues au centre du village, dès le début des opérations;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière

Secondé par Marie-Eve Massé

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'envoyer un avis à TGBC Inc., pour faire part de l'insatisfaction générale en lien avec l'exécution du contrat relatif à l'entretien des chemins d'hiver pour la saison 2024-2025 et de proposer un circuit où certaines rues du centre du territoire seraient priorisées dès le début des opérations de déneigement.

Adoptée

58-03-2025

Tarification pour travaux visant transport de neige pour particulier

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est disposée à offrir un service de transport de neige, aux commerces et industries qui éprouvent le besoin de faire transporter de la neige hors de leur propriété, lors des opérations de transport de neige des rues de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la durée du service rendu, établi par le directeur des travaux publics, sera la base pour la facturation des services;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marc-André Dubreuil

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'établir la tarification pour transport de neige comme suit :

- Pour une opération dont la durée est de 15 minutes ou moins : 200\$
- Pour une opération dont la durée se situe entre 16-30 minutes : 400\$
- Pour une opération dont la durée se situe entre 31-45 minutes : 600\$
- Pour une opération dont la durée se situe entre 46-60 minutes : 800\$

Qu'un frais d'administration du dossier de l'ordre de 10% soit ajouté également à la facturation.

Adoptée



59-03-2025

N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

Projet Mini Grange Inc.-Travaux de raccordement au réseau d'égout municipal : réalisation des travaux et demande de permission de voirie

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Mini Grange Inc. prévoit débiter la construction de son immeuble au printemps 2025, sur le lot #3 842 761 ayant façade sur la route 139 (rue de l'Église);

CONSIDÉRANT QUE les travaux nécessaires au raccordement à l'égout municipal de l'immeuble sont à la charge du demandeur, soit Mini Grange Inc.;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés sous la responsabilité de la Municipalité (donné à contrat) et qu'une demande de permission de voirie doit être adressée au MTMD, afin de pouvoir obtenir l'autorisation d'exécuter des travaux dans l'emprise de la route 139 (rue de l'Église), le tout tel que présenté au plan préparé par S.Houle de la firme Les Services EXP Inc., en date du 24-02-2025;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marie-Eve Massé

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit;

- Autoriser Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, à signer la demande de permission de voirie à présenter au MTMD, visant le raccordement du lot #3 842 761 au réseau d'égout municipal;
- Décréter la réalisation des travaux de raccordement à l'égout municipal, lesquels coûts seront à la charge de la compagnie Mini Grange Inc., sur réception de la permission de voirie émise par le MTMD.

Adoptée

60-03-2025

Raccordement au réseau d'égout pour le lot #3 842 761, propriété de Mini Grange Inc. : entente relative à l'exécution de travaux municipaux

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Mini Grange Inc. prévoit débiter la construction de son immeuble au printemps 2025, sur le lot #3 842 761 ayant façade sur la route 139 (rue de l'Église);

CONSIDÉRANT QUE les travaux nécessaires au raccordement à l'égout municipal de l'immeuble seront exécutés par la Municipalité et sous sa responsabilité et l'ensemble des coûts seront à la charge du propriétaire demandeur, soit Mini Grange Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit obtenir une permission de voirie auprès du MTMD, laquelle procédure nécessite la préparation et la présentation de plans et devis préparés par un ingénieur, démontrant que les travaux seront exécutés conformément aux normes dictées par ce Ministère;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'entente est déposé, lequel prévoit que l'ensemble des coûts relatifs au raccordement au réseau d'égout pour le lot #3 842 761 seront à la charge du propriétaire, lequel projet fait partie de la présente résolution comme si au long retranscrit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière
Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire, Jean-Marie Laplante, ou le maire suppléant en son absence, ainsi que la directrice générale et greffière adjointe, Julie Gagné, ou la greffière-trésorière adjointe en son absence, à signer l'entente ci-haut mentionnée, laquelle prévoit



Municipalité du Village de Roxton Falls

N° de résolution
ou annotation

l'engagement de la Municipalité du Village de Roxton Falls à procéder aux travaux nécessaires visant le raccordement au réseau d'égout sanitaire municipal pour le lot #3 842 761 situé sur la rue de l'Église (route 139) et que l'ensemble des coûts relatifs à ces travaux seront à la charge de Mini Grange Inc. Que l'exécution de ces travaux soit décrétée pour le printemps 2025, dès que les autorisations nécessaires auront été émises par le MTMD.

Adoptée

61-03-2025

TECQ - Mise à jour du plan d'intervention pour la période 2024-2028 : Mandat visant le nettoyage et l'inspection par caméra de conduites sanitaires et pluviales

CONSIDÉRANT QUE 4 offres de services sont déposées en lien avec le mandat pour l'inspection par caméra de conduites d'égout sanitaires et pluviales ayant atteint 50 ans d'âge, comme suit;

Firmes	Montant total taxes incluses (budgétaire)
Can Explore	15 377.91\$
Sanivac	19 993.92\$
Inspec Vision	21 150.80\$
Enviro 5	23 081.23\$

CONSIDÉRANT QUE l'offre déposée par Can Explore, est l'offre qui présente les meilleures conditions ;

CONSIDÉRANT QUE des segments de conduites peuvent s'ajouter en cours de mandat, en fonction des besoins de la municipalité et des éléments découverts lors des inspections;

CONSIDÉRANT QUE les offres sont soumises à titre de comparaison budgétaires et que le total des frais sera à ajuster selon les longueurs des conduites réellement inspectées;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marc-André Dubreuil
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre déposée par Can Explore, au montant de 15 377.91\$, taxes incluses.
Que le total des honoraires soit ajusté en fonctions des longueurs des conduites réellement inspectées.

Adoptée

62-03-2025

Projet de garderie communautaire/sollicitation pour un local

CONSIDÉRANT QU'une demande est adressée au conseil, concernant un projet de garderie communautaire à Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à obtenir du soutien, de la part de la municipalité, pour la fourniture d'un local tout équipé pouvant accueillir une garderie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne dispose pas d'un tel local ni des budgets nécessaires et qu'elle loue déjà un espace au CPE La Douce Couvée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Pierre Larivière
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite à la demande visant l'implantation d'une garderie communautaire à Roxton Falls.

Adoptée



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

**Le maire, M. Jean-Marie Laplante, déclare qu'il souhaite se retirer des délibérations pour la présentation du point suivant de l'ordre du jour, par soucis de transparence, étant donné que le projet de règlement soumis à l'attention du conseil, fait suite à une demande de modification du règlement de zonage, portant sur un immeuble appartenant à son fils et sa belle-fille. Il s'abstient donc de prendre part aux délibérations et au vote portant sur ce projet de règlement.*

63-03-2025

Deuxième projet de règlement #01-2025, modifiant le règlement de zonage numéro 265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls : adoption du deuxième projet de règlement

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement #01-2025, modifiant le règlement de zonage #265-2003 de la municipalité de Roxton Falls, a été adopté le 10 février 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée de consultation publique a eu lieu le 10 mars 2025 à 19h00, conformément à l'avis public publié dans le journal «La Pensée de Bagot» de même qu'aux avis affichés aux 2 endroits désignés par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième projet de règlement, présenté sans changement, fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière

Il est secondé par Lynda Cusson

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le deuxième projet de règlement numéro 01-2025, modifiant le règlement de zonage numéro 265-2003 de la municipalité de Roxton Falls, visant à :

- permettre les habitations multifamiliales de 24 logements dans la zone mixte numéro 203-P;
- modifier ledit règlement de zonage afin de permettre les bâtiments d'une hauteur de trois (3) étages dans la zone 203-P;
- modifier ledit règlement de zonage afin d'interdire les entrées charretières, pour les stationnements de plus de 18 cases, lorsque celles-ci donnent sur une piste cyclable.

Adoptée

**M. Jean-Marie Laplante, maire reprend son siège après la conclusion de ce point de l'ordre du jour.*

64-03-2025

Projet Espace Roxton : planification d'événements pour l'année 2025

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Projet Espace Roxton présente la liste des événement prévus à l'église en 2025;

CONSIDÉRANT QUE le tout est soumis pour approbation du conseil, en conformité avec le règlement de zonage qui permet au conseil municipal d'autoriser l'utilisation temporaire de bâtiments et de terrains privés ou public, pour la tenue d'événements récréatifs en vertu de l'article 8.4 (règlement de zonage 265-2003);

CONSIDÉRANT QUE 3 événements présentés n'ont pas encore une date précise déterminée;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut éviter de créer une compétition inutile entre les organismes, en raison de la proximité de leurs événements qui seraient planifiés trop près les uns des autres;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marc-André Dubreuil
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

- Accepter la planification proposée par Projet Espace Roxton pour l'année 2025, présentée en date du 25 février 2025, en précisant que les dates réelles qui seront déterminées pour la tenue des 3 événements spéciaux soumis, devront être transmises à la municipalité dès qu'elles seront officialisées;
- Demander à Projet Espace Roxton de valider avec la Régie de loisirs de Roxton Falls, avant de fixer une date pour un événement, s'il y a un événement prévu dans la même période, autre qu'une réunion ou une rencontre.

Adoptée

Deuxième période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

Signé à Roxton Falls, ce 10 mars 2025

65-03-2025

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Marc-André Dubreuil
Secondé par Pierre Larivière
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h37.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante
Maire

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Greffière-trésorière

***Je, Jean-Marie Laplante, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

A large, stylized blue ink signature, possibly reading 'JF', is written across the center of the page. A thin diagonal line passes through the signature from the top-left to the bottom-right.